RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC ECHAFAUDAGES

Société par actions simplifiée
Au capital de 580 000 €
8 Rue Gaspard Gustave Coriolis
31830 PLAISANCE-DU-TOUCH
498 876 903 RCS TOULOUSE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 JANVIER 2025

Le 14 janvier 2025, à 12h, Monsieur Christophe KANDEL, agissant en qualité de représentant légal de la société HOLDING KANDEL, associée unique de la Société, s'est rendue au siège social pour prendre les décisions suivantes :

1. Correction d'une erreur matérielle ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique constate que le 1er janvier 2023 il a été décidé de modifier l'objet social de la Société par adjonction de l'activité de location de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur.

L'associée unique constate que le 30 mars 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et dans le cadre de la mise à jour des statuts suite à cette décision la mention d'adjonction d'activité susmentionnée n'a pas été reprise à tort.

L'associée unique constate que cette omission, reprise dans la modification statutaire suivante du 29 mars 2024, constitue à l'évidence une erreur matérielle. En conséquence, l'associée unique décide de corriger cette erreur en déposant des statuts rectifiés.

Un exemplaire des statuts ainsi corrigés est annexé au présent procès-verbal.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, ainsi qu'au cabinet PORTAILL & BERNARD Avocats, pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires en lien avec les présentes décisions.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal certifié exact par le Président et et répertorié sur le registre des décisions.

Le Président
HOLDING KANDEL

